



République Gabonaise

Union-Travail-Justice

AGENCE DE REGULATION DU SECTEUR DE L'EAU POTABLE ET DE L'ENERGIE ELECTRIQUE

ANNEXE 08 EAU

OBSERVATIONS SUR LE RAPPORT CONTRACTUEL DU 3^e TRIMESTRE 2017

Libreville, décembre 2017.

TABLE DES MATIERES

Préambule.....	3
Taux de fréquence des analyses	4
Sur l'eau brute (Ntoum)	4
En sortie station.....	4
Sur le réseau de distribution	4
Les non-conformités.....	6
Sortie station.....	6
Sur les réseaux de distribution.....	7
Durées moyennes des levées des non-conformités réalisées par chaque délégation.	8
Conclusion.....	9

Préambule

Le concessionnaire a l'obligation de distribuer de l'eau potable dans le respect des normes de qualité, stipulées dans l'annexe 8 au cahier des charges partie eau de la convention de concession de service public de production, de transport et de distribution d'eau potable et d'énergie électrique. De ce fait, elle effectue une auto-surveillance de la qualité de l'eau.

Le contrôle de l'auto-surveillance est effectué par les services administratifs de l'Autorité Concédante et par l'ARSEE afin de veiller au respect des normes édictées dans l'annexe 8.

Les résultats des analyses d'auto-surveillance effectuées par la SEEG sont présentés chaque trimestre à l'Autorité Concédante ainsi qu'à l'ARSEE sous forme de rapport.

Le présent document constitue le rapport présentant les observations issues du rapport contractuel du 3^e trimestre 2017. Ces observations portent sur :

- Le respect des fréquences des analyses ;
- Les non-conformités ;
- La durée de levée des non-conformités.

Taux de fréquence des analyses

Cette partie traite des taux de fréquence d'analyses aussi bien sur l'eau brute que sur l'eau traitée en sortie station et sur le réseau de distribution.

Sur l'eau brute (Ntoum)

D'après l'analyse du rapport contractuel du 3^e trimestre 2017, seul l'oxygène dissous n'a pas été réalisé dans l'ensemble des stations et ce depuis le début de l'année 2017. Ce qui fait un taux de **85,71%** d'analyses de classe C5 effectuées dans toutes les stations de Ntoum.

Par ailleurs, le rapport présente également les résultats des analyses faites sur deux forages à savoir un de Mfoulayong et un autre de CIMGABON. A cet effet, nous nous interrogeons sur le nombre total de forages à Ntoum.

En sortie station

Les tableaux ci-après présentent les taux de fréquence d'analyses de chaque Direction.

Tableau I : Taux de fréquence d'analyses physico-chimiques des stations de la région de l'Estuaire.

	C2	C3	C4	C5
Ntoum3/4	100	100	100	80,96
Ntoum 5/6	100	100	100	80,96
Kango	33,3	46,6	88,8	*N.R
Cocobeach	100	100	88,8	0
DEE	83,3	86,6	94,4	53,97

* : Les analyses de classe C5 non réalisée au cours du 1^{er} semestre 2017.

Tableau II : Taux de fréquence d'analyses physico-chimiques de certaines stations de traitement.

	C1 (%)	C2 (%)	C3 (%)	C4 (%)
Gamba	3,4	75	NR	NR
Omboué	34	50	20	100
POG B	100	100	98,46	66,67
POG C	100	100	98,46	79,16
Franceville	100	100	86,67	55,56
Boué	100	100	60	100
Ovan	68,1	66,66	40	100
Mékambo	100	33,3	60	100
Ndjole	100	50	13,3	88,8
Bifoun	66,6	0	0	0

Les analyses de classe C5 n'ont pas été effectuées depuis le début de l'année 2017 dans les stations suivantes : Cocobeach, Gamba, Koulamoutou, Ovan, Médouneu, Fougamou, Mandji, Ndendé, Mbigou, Mimongo, Bifoun, Lambaréné et Bifoun.

En ce qui concerne les paramètres bactériologiques, aucune analyse de classe B2 pour la recherche d'entérocoques n'a été effectuée dans les stations de : Ntoum, Port-Gentil, Franceville et Mouila durant le 3^e trimestre.

Sur le réseau de distribution

Aucune analyse en physicochimie de classe C1 (**chlore, pH et turbidité**) n'a été effectuée sur les réseaux de distribution des localités de Bifoun et de Cocobeach.

De plus, aucune analyse portant sur la recherche d'entérocoques n'a été pratiquée depuis le début de l'année 2017 sur le réseau de distribution de la localité de Bifoun.

Dans le rapport contractuel du 3^e trimestre, il est stipulé que **'' l'intégralité des analyses en physico-chimie et en bactériologie a été respectée pour les usines de production''**. Cependant, si l'on considère le taux de fréquence d'analyses selon les différentes classes notamment les C3, C4 et C5, l'on se rend compte que cette dernière n'est pas respectée par vos services.

Les non-conformités

Cette partie traite des non-conformités physico-chimiques et bactériologiques en sortie station et sur le réseau de distribution.

Sortie station

La figure ci-dessous présente le nombre d'analyses non-conformes enregistré par chaque Direction

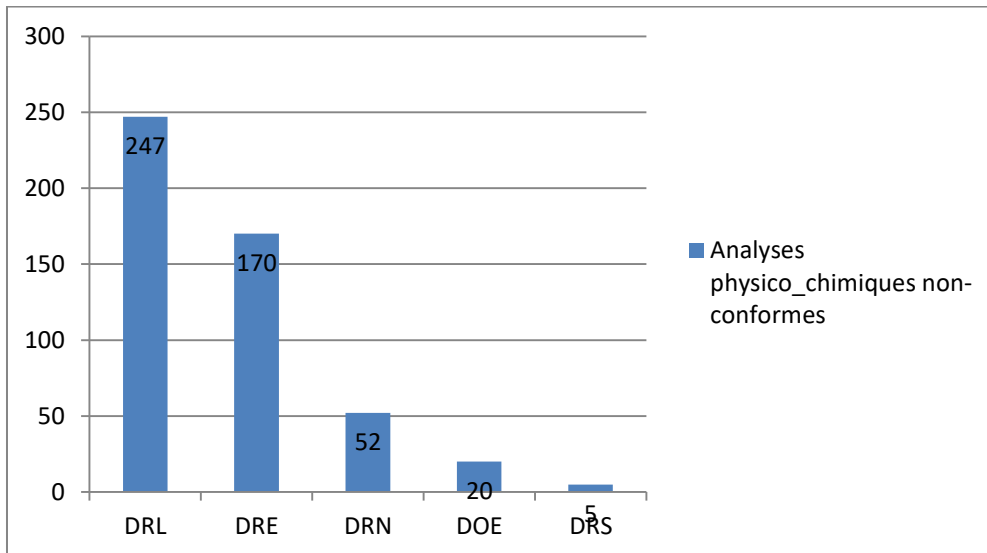


Figure 1 Nombre d'analyses en physico-chimie non conformes en sortie station pour le compte du 3e trimestre 2017

La Direction Région Littorale (DRL) compte le plus grand nombre de résultats d'analyses non conformes en physico-chimie.

La figure 2 présente le nombre d'analyses en bactériologie non conformes en sortie station.

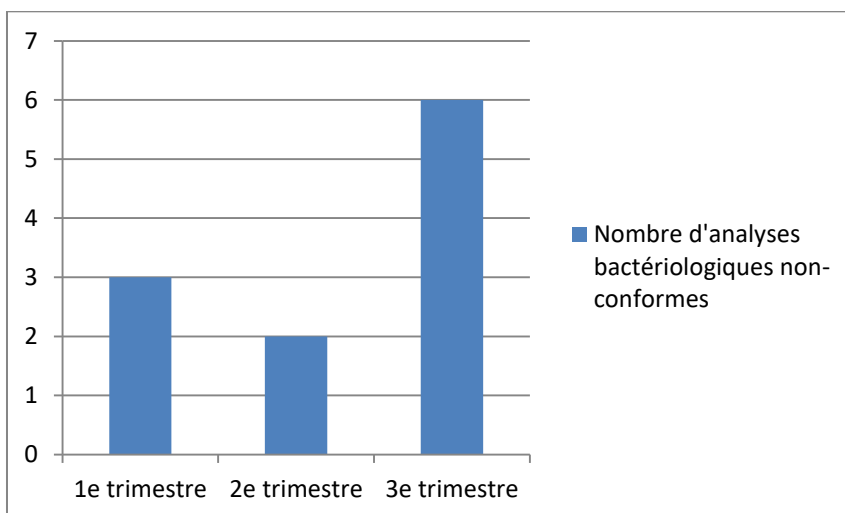


Figure 2 Nombre d'analyses en bactériologie non conformes enregistré par la SEEG depuis le début de l'année 2017

Le nombre de résultats d'analyses bactériologiques (**E.coli/Entérocoques et Coliformes**) non-conformes a connu une augmentation au cours du dernier trimestre.

Sur les réseaux de distribution

La figure qui suit montre le nombre d'analyses bactériologiques et physico-chimiques non-conformes

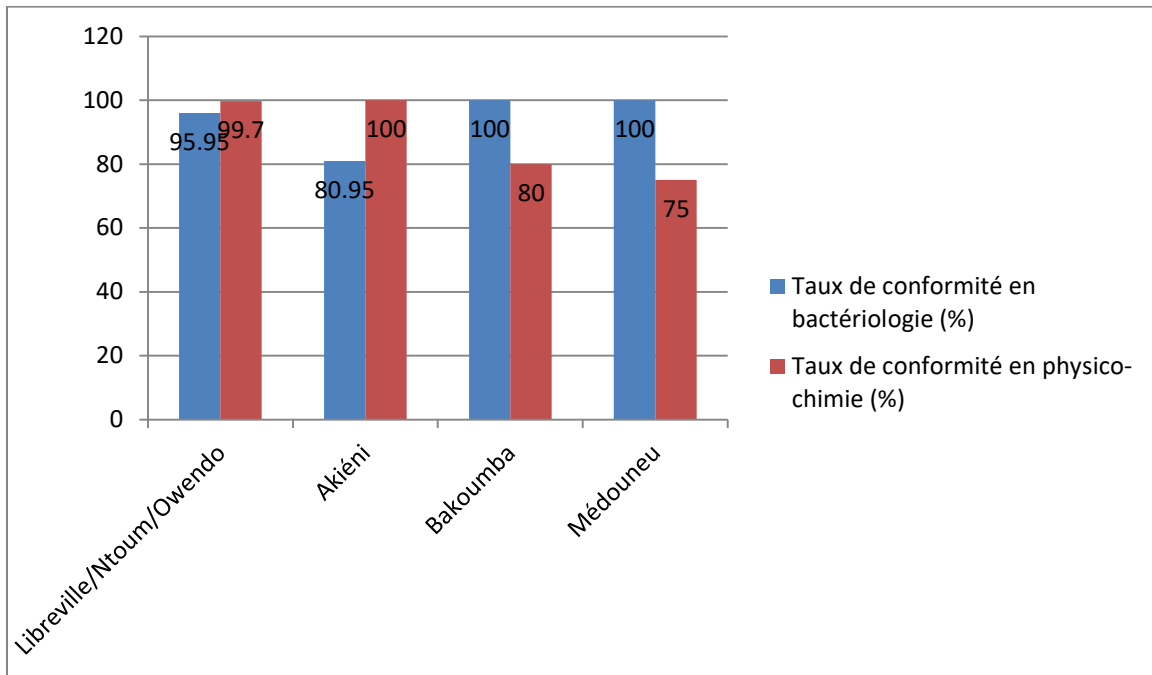


Figure 3 Taux de conformité en bactériologie et en physicochimie enregistrés au 3e trimestre 2017

D'après la figure ci-dessus, les taux de conformité des résultats d'analyses en bactériologie effectuées sur le réseau de distribution de la localité d'Akiéni sont inférieurs aux 95% exigés par la convention. Il en est de même pour les résultats d'analyses en physico-chimie pour les réseaux de distribution des localités de Bakoumba et Medouneu.

Durées moyennes des levées des non-conformités réalisées par chaque délégation.

La figure qui suit présente le temps moyen mis pour lever les non-conformités décelées sur le réseau de distribution des localités de Libreville, Owendo et de Ntoun.

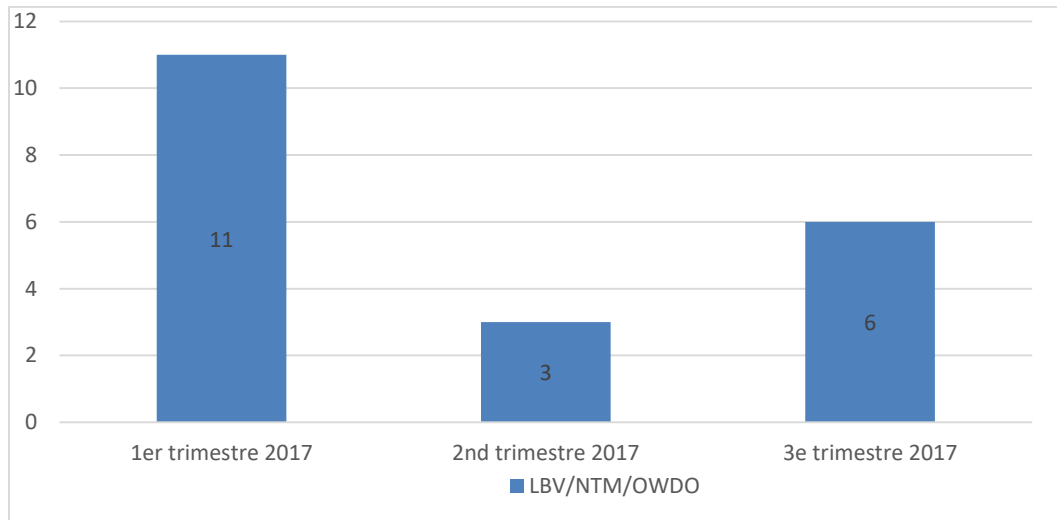


Figure 4 Durées moyennes des levées des non-conformités de chaque direction

La figure 4 révèle que la durée moyenne de levées de non-conformités s'est considérablement réduite au 2nd trimestre, pour connaître ensuite une évolution allant de trois à six jours en moyenne au 3^e trimestre 2017.

Aussi, dans la localité d'Akiéni, des non-conformités ont été décelées sur le réseau de distribution le 17 juillet 2017. Celles-ci ont été levées quatre jours plus tard. Quant aux localités de Bakoumba et de Médouneu aucune date concernant la levée des non-conformités relevées sur le réseau d'eau n'a été indiquée.

Conclusion

La fréquence des analyses en physico-chimie et en bactériologie de chaque classe n'a pas été respectée selon l'annexe 8 Eau. En effet, malgré un taux de fréquence élevé dans l'ensemble, le nombre d'analyses bactériologiques et physico-chimiques par classe doit être amélioré. Le Concessionnaire est donc invité à se conformer aux exigences édictées dans l'annexe 8.

Aussi, nous souhaitons que :

- La durée de levée des non-conformités soit réduite ;
- Le nombre d'analyses prévues contractuellement aussi bien en physico-chimie qu'en bactériologie soit respecté ;
- Les non-conformités décelées aussi bien en sortie station que sur le réseau de distribution soient réduites ;
- Le taux d'analyses effectuées soit présenté en fonction de chaque classe (C1, C2, C3, C4 et C5) ;
- Le rapport concernant les résultats du contrôle de la qualité de service en matière de fourniture d'eau soit envoyé dans les délais.